



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 72658

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des maîtres sous contrat de l'enseignement agricole privé. En effet, ce secteur scolaire comporte près de 60 % des effectifs du ministère. Pourtant en mars 1999, le rapport Fremont constatait que près de 20 % des personnels enseignants étaient en statut précaire et que des disparités importantes les séparaient de leurs collègues du public. Depuis, alors que des concours réservés ont été ouverts pour ces derniers, un grand nombre sont maintenus en catégorie 3. D'autre part, le décret d'application de la loi votée fin 2000 permettant la cessation d'activité dans les mêmes conditions d'âge que les enseignants agricoles de l'éducation nationale n'est toujours pas publié. Enfin, il semble que le budget 2002 n'ait pas prévu le financement des postes mis en service pour permettre l'abaissement des obligations de service à dix-huit heures, ni l'égalisation des subventions élèves prévues. Aussi, il lui demande s'il envisage de prendre les mesures nécessaires à l'alignement de la situation de l'enseignement agricole privé sur celui du public.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72658

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 février 2002, page 639